

Inscription en section de tout petits à l'école maternelle de Nesle – Année scolaire 2019 / 2020

TPS

Votre enfant peut être inscrit s'il a 2 ans avant le 31 décembre 2017, mais il ne pourra être admis à l'école que dans la limite des places disponibles et après un entretien avec le directeur de l'école.

L'inscription ne vaut donc pas admission.

M ou Mmedemande l'inscription à l'école maternelle de Nesle de

mon fils ma fille Nom : Prénom :

né(e) le à Département :

Père (nom et prénom) Profession

Mère (nom de jeune fille et prénom) Profession

Situation de famille : mariés, pacsés, en union libre, divorcé(e), parent isolé (rayer les mentions inutiles)

Adresse* :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Si parents séparés, nom et adresse de l'autre parent :
.....

Transport scolaire (si hors Nesle) oui non

N° de sécurité social :

N° d'allocations familiales : Centre de :

Date et signature :

✕

A donner à la famille

Ecole maternelle Claude Monet de Nesle

☎ : 03.22.88.24.77.

Courriel : ce.08008701@ac-amiens.fr

Pièces à fournir :

- Photocopie des vaccinations (carnet de santé, DT Polio obligatoire)
- Photocopie du livret de famille
- N° de sécurité sociale et N° d'allocations familiales

Vous serez informés de la possibilité d'accueil de votre enfant avant le 5 juillet 2019.

En cas d'admission, les horaires de classe seront adaptés et feront l'objet d'un contrat personnalisé.

L'enfant ne pourra être admis à l'école que lorsque toutes ces pièces auront été fournies.

L'inscription à l'école maternelle impose une fréquentation régulière de l'enfant.

***Vous serez contacté pour un entretien avec la directrice et le professeur (courant Juin).**